



Pour diffusion immédiate

Les priorités 2010-2011 de la Commission scolaire des Phares

Rimouski, le 5 octobre 2010 – La Commission scolaire des Phares a adopté ses priorités 2010-2011 lors de la réunion du conseil des commissaires du 27 septembre dernier. Huit grandes priorités ont été identifiées.

Mise en œuvre de la convention de partenariat avec le MELS

Une convention de partenariat établie avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour les années 2010 à 2014, sera mise en œuvre dès cette année. Pour ce faire, un comité de pilotage assurera le suivi. Rappelons que cette convention comprend des mesures concrètes pour l'amélioration de la réussite des élèves et que les liens nécessaires seront également faits avec les différents établissements de la Commission scolaire des Phares.

Conventions de gestion éducative avec nos établissements scolaires

Au cours de l'année 2010-2011, la Commission scolaire des Phares rédigera et conclura des conventions de gestion éducative avec les établissements scolaires de son territoire. La démarche comprend la préparation de données pour chaque établissement, la signature des conventions et leur mise en œuvre pour la rentrée 2011-2012. Là aussi, les objectifs de réussite des élèves guident les décisions qui mèneront à la signature des conventions.

Mise en application du règlement sur la procédure des plaintes

Conformément aux nouvelles dispositions de la Loi sur l'instruction publique concernant le Règlement sur la procédure d'examen des plaintes, la Commission scolaire des Phares a signé les contrats avec le protecteur de l'élève, monsieur Maurice Vinet, et le substitut au protecteur de l'élève,

monsieur Jean-Paul Huard. Messieurs Vinet et Huard ont également reçu leur formation. Par ailleurs, un guide expliquant ces nouvelles fonctions au sein de la Commission scolaire a été remis à tous les élèves.

La structure administrative et celle du réseau des écoles

Au terme de consultations et d'une analyse approfondie de la situation en lien avec la gestion financière, la Commission scolaire des Phares révisera sa structure administrative et elle sera mise en œuvre pour l'année 2011-2012.

La persévérance scolaire, une clé de la réussite

Plusieurs actions seront mises de l'avant, en cours d'année, afin de poursuivre les efforts entrepris dans le but d'amener les élèves à développer davantage leur persévérance. Ces actions se poursuivront notamment à l'école du Mistral et un accompagnement sera assuré à l'ensemble des directions d'établissement. De plus, le travail entrepris pour améliorer la persévérance et la réussite des garçons se poursuivra et s'intensifiera. Finalement, la Commission scolaire fera la promotion des projets novateurs en soutien à la persévérance, dans ses établissements primaires et secondaires.

La poursuite du partenariat avec le milieu

À l'interne, le directeur général accentue encore sa présence dans les établissements et poursuit ses rencontres et ses échanges avec les présidences de syndicats, les associations de cadres et le comité de parents. À l'externe, la Commission scolaire a pour objectifs de continuer à collaborer étroitement avec les organismes de développement du milieu, de participer activement à la table interordres et de mettre l'emphase sur les communications.

Révision de politiques et règlements et adoption de nouvelles politiques

Des démarches sont en cours ou seront entreprises pour la révision du règlement sur la délégation de pouvoirs et plusieurs politiques : gestion du personnel cadre, acquisition de biens et services, la politique EHDAA (élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage) et la politique sur les dossiers d'élèves.

De nouvelles politiques seront aussi adoptées, pour un mode de vie physiquement actif, dans le but de contrer le vol et la fraude, pour favoriser le

développement durable. Notons également l'adoption prévue de la politique relative aux technologies de l'information et de la politique linguistique.

Sélection du personnel hors-cadre

À la suite du départ annoncé de l'actuel directeur général de la Commission scolaire, monsieur Jacques Poirier, au 31 décembre 2010, les démarches sont en cours pour la nomination d'un nouveau directeur général ou d'une nouvelle directrice générale. Cette nomination sera annoncée en novembre 2010.

L'année 2010-2011 comporte plusieurs changements et un grand nombre de défis qui ne pourront être relevés qu'en travaillant en équipe. Nous devons aussi faire face à des restrictions budgétaires importantes imposées par le MELS. Malgré ce contexte, la Commission scolaire intensifie constamment ses mesures de soutien et ses services à l'élève.

Sources :	Raymond Tudeau Président Commission scolaire des Phares 418 723-9485	Jacques Poirier Directeur général 418 723-5927, poste 1010
-----------	---	--